



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 9/2025**

**SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 18 mars 2025)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 6)

Présents : Mesdames Odile JACOB-VARLET, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Véronique KREMER	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Claire ANCEL	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Bertrand DUVAL	(pouvoir donné à François HENRION)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Antoine DORR	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Lucien VETSCH)
Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT	

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ MP2025-01 DE MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE) - ATTRIBUTION**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Cette stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation est promue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2004 et constitue l'un des axes majeurs d'évolution de la réglementation européenne en la matière.

Selon la Directive Européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, les gestionnaires d'eau potable ont l'obligation de mettre en œuvre ce plan au plus tard en juillet 2027 pour les ressources et en janvier 2029 pour la production et la distribution d'eau potable.

Dans ce contexte, la Régie souhaite se faire assister par un organ  
définir et construire ce PGSSE. Une consultation a donc été lancée

La remise des offres était prévue le 14 février 2025. Conformément aux possibilités offertes par le Code de la Commande Publique, une phase de demande de précisions et de négociation s'en est suivie.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 26 mars 2025 à 14H00 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, de retenir la société Profils-IDE pour un montant de 26 100,00 € HT et d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

## MOTION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU le Code de la Commande Publique,**

**ATTRIBUE** le marché MP2025-01 de mission d'assistance à la mise en œuvre du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) à la société Profils-IDE pour un montant de 26 100,00 € HT,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 26 mars 2025,

**Le Président,**



The image shows a handwritten signature in black ink over a white background. To the right of the signature is a circular logo with a thick black border and a white center. Below the logo, the text 'RÉGIE DE L'EAU DE L'EUROMETROPOLE DE METZ' is printed in a bold, sans-serif font.

**Pierre MUEL**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.